

COMPTE-RENDU
de la réunion du
Conseil Municipal

du 26 août 2013

L'an deux mille treize, le vingt six août, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel TILLARD.

Etaient présents :

Monsieur TILLARD Michel, Mesdames GATTEPAILLE Marie-Paule, RECOULES Gabrielle, GAUTIER Valérie, HAUGMARD Léone, ORAIN Catherine, Messieurs BUGEL Gervais, LOYER Pascal, ORAIN Ludovic, ORAIN Yves, PLISSONNEAU Jean-Marc

Etaient absents et excusés : Madame OHEIX Marie-Ange, Messieurs PLAISANCE Yann et SYLVESTRE Jean-Michel.

A 20H 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il rappelle l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du 24 juin 2013.

1 - Plan d'aménagement de la voirie communale :

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise LANDAIS dont l'offre était moins élevée et décide également de supprimer les travaux de purges car trop honoraires.

Ce qui fixe le montant du programme de voirie à 13 167€.

2 - Décision modificative n°1-2013 :

Le Conseil municipal approuve le projet de décision modificative proposée :

Participation du budget général au budget CCAS pour 3 000€

Et imputation en investissement d'une partie des travaux liés aux PVR (participation voirie et réseau).

3- Projet éolien : convention de passage sur les voies et chemins communaux :

La société Quilly Guenrouet Energies propose à la commune de Quilly dans le cadre de la construction et de l'exploitation du parc éolien, la signature d'une convention définissant l'ensemble des autorisations et engagements relatifs à l'utilisation d'un chemin communal :

Il s'agit d'une parcelle non-cadastrée reliant la voie communale n°5 à la route départementale N° 100 de GUENROUET à DONGES.

Accord du conseil municipal après lecture de la dite convention.

La société informe également la commune qu'elle pourra prévoir des parcelles communales en vue de planter des haies bocagères (mesures compensatoires de l'étude d'impacts).

4-CCLS-compétence développement économique :

Les communes de Campbon et de Prinquiau, ayant aménagé des parcs artisanaux avant la création de la Communauté de communes, ont fait la demande pour que ceux-ci soit intégrés dans la compétence développement économique de la CCLS.

Les membres de la commission développement économique ont émis un avis favorable à cette demande. Le bureau communautaire a également émis un avis favorable.

Il convient dès lors de redéfinir l'intérêt communautaire de la compétence développement économique en l'élargissement aux parcs d'activités des Basses Landes à Prinquiau et des Fours à Chaux à Campbon.

Le conseil municipal approuve cette extension de compétence.

5- Avancement-taux de promotion :

Le conseil municipal décide de fixer à 100% le taux de promotion d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

6- Avancement de grade- création d'emploi adjoint administratif de 1^{ère} classe :

Le conseil municipal valide la proposition de création du poste pour avancement avec examen professionnel, si avis favorable de la commission du Centre de gestion consultée sur septembre

7- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

Compte tenu de l'importance des travaux de ménage suite à la création du bâtiment scolaire et de la réduction du temps de travail d'un agent, il convient de renforcer les effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

La création d'un emploi d' Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet - la durée hebdomadaire.24/35^{ème} - pour consolider le poste créé en CDD, à compter du 01 septembre 2013.

8- Modification du temps de travail, adjoint technique de 2^{ème} classe :

Le conseil municipal accepte la diminution du temps de travail de l'agent de 23h à 16h hebdomadaire, après avis de la commission du centre de gestion consultée sur septembre.

Le temps de travail dégagé sera transféré au poste d'adjoint technique ci-dessus créé.

9- Prise en charge d'une amende :

Le Conseil Municipal est informé qu'un avis de contravention a été reçu en mairie pour infraction au code de la route par la collectivité.

Cette infraction commise lors d'un déplacement sur la journée de travail par un agent du service de la commune sur le mois d'août.

Le Conseil Municipal, accepte exceptionnellement de prendre en charge cette dépense de 90€ sur le budget communal.

10- Participation au budget CCAS :

Le conseil municipal fixe la participation du budget principal au budget CCAS pour 3 000€, considérant l'importance des demandes d'aides en secours d'urgences reçues au CCAS sur 2013.

11- Schéma Directeur eau pluviale et zonage eau pluviale :

Le cabinet d'étude Egis eau a présenté en réunion sur août son rapport concernant les propositions d'aménagements pour résoudre les désordres hydrauliques constatées lors du rapport diagnostic.

De manière générale, les principaux aménagements proposés sont :

- Mise en conformité des installations,
- Entretien des fossés et des réseaux existants (hydrocurage et inspection caméra)
- remplacement des collecteurs de diamètre inadapté.

Pour le problème d'inondation de la RD 100, le conseil municipal retient la variante n°2 : Reprofilage du fossé existant et mise en place de collecteurs 400, puisque la variante n°1 proposée par le cabinet d'étude concerne un impact sur propriété privée.

Suite à la présentation du zonage des eaux pluviales, et en vue de l'élaboration du dossier d'incidence sur l'eau, il est demandé au conseil de statuer sur un coefficient d'imperméabilisation maximum pour chaque zone de future urbanisation.

- Décide de retenir les coefficients suivants :

| N° de la zone | Type de zone | Surface | Coefficient D'imperméabilisation |
|---------------|--------------|---------|----------------------------------|
| 1 | 2AUe | 1.95 | 0.70 |
| 2 | 2AUh | 2.13 | 0.50 |
| 3 | 2AUh | 0.76 | 0.50 |
| 4 | Ua | 0.94 | 0.70 |
| 5 | 2AUh | 1.3 | 0.50 |
| 6 | 1AUh | 2.03 | 0.50 |
| 7 | Ua | 0.36 | 0.50 |
| 8 | Ua | 0.45 | 0.50 |

12-Questions diverses

-Communauté de communes Loire et Sillon : création d'un comité de suivi de l'opération de la salle multisports à Quilly . représentant de la commune : le maire, l'adjoint aux bâtiments Yves ORAIN et l'adjoint enfance , Marie-Paule GATTEPAILLE.

-Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée d'une loi de juillet 2013 qui impose aux collectivités le pavoisement des établissements scolaires-Mise en place d'un drapeau tricolore et européen, ainsi que l'affichage de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

-Choix d'une médaille de la commune de Quilly entre différents devis : médaille retenue « la vraie gravure » par 25 unités.

-Mme Marie-Paule GATTEPAILLE, adjoint affaires scolaires informe l'assemblée sur la prochaine rentrée scolaire :

Composée de 169 élèves au public et 42 au privé.

5 classes primaires et 2 classes maternelles

Réaménagement de la salle informatique en classe et fermeture du modulaire qui sera bientôt démonté.

-Mr Yves ORAIN adjoint aux bâtiments donne connaissance de l'avancement du dossier de création de la salle de sport sur Quilly et remet à l'assemblée le détail de la programmation des surfaces qui sera l'objet de la prochaine réunion prévue à la communauté de communes en fin de semaine.

-Mr le maire donne connaissance pour information des dépenses de la commune dans le cadre de l'aménagement des réseaux eau, électricité ...pour permettre la vente de l'ancienne mairie.
Le montant global sera entre 7 000€ et 10 000€.

-La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au lundi 23 septembre 2013 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.